

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 26
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260402-2026_04_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 02 avril

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

PRESENTS André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Laurent BRUYERE, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENT : Jean-Philippe PELLEGRIN.

POUVOIR : Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER.

SECRETAIRE : Corine JEAY.

Délibération n°2026 04 14

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code.

Vu l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales selon lequel le conseil municipal peut choisir de ne pas recourir au scrutin secret, en cas d'accord unanime contraire,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que les listes suivantes ont été déposées :

Liste 1 :

Membres titulaires :

Martine MEILLIER

Corine JEAY

Hubert GODARD

Pierre GACHET

Philippe BERLANDE

Membres suppléants :

Jean-Baptiste CHAMBEFORT

Alain RENE

Jerome ARCELIN

Quentin ROURE

Sébastien DE ARAUJO

Liste 2 :

Membres titulaires :

Laurent BRUYERE

Grégoire GRANGER

Christelle MELI

Sandrine GRANGER

Jean-Philippe PELLEGRIN

Liste 3 :

Membres titulaires :

Laëtitia PAYET

Nicolas LOPEZ

Martine MEILLIER

Florence PICHON

Grégoire GRANGER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de voter à main levée :

25 voix pour et 2 abstentions pour la liste 1,

05 voix pour la liste 2,

02 voix pour la liste 3.

- désigne les membres de la commission d'appel d'offres (CAO), pour le mandat en cours :

Membres titulaires :

Martine MEILLIER
Corine JEAY
Hubert GODARD
Pierre GACHET
Philippe BERLANDE

Membres suppléants :

Jean-Baptiste CHAMBEFORT
Alain RENE
Jerome ARCELIN
Quentin ROURE
Sébastien DE ARAUJO

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 08 avril 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Corine JEAY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 14 04 2026
Publié ou Notifié
le : 14 04 2026